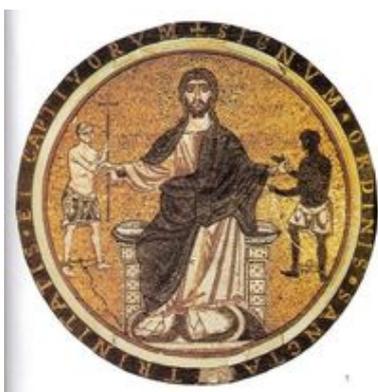


<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article317>

Rachat de chrétiens réduits en esclavage

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : vendredi 5 février 2016

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Rachat par l'Ordre de la Trinité de chrétiens réduits en esclavage **Des enfants soudanais vendus comme esclaves au Nord Soudan et en Arabie**

De nos jours comme aux siècles précédents, comme il y a huit cent ans, comme il y a trois cents ans ou deux cents ans, des chrétiens persécutés sont vendus comme esclaves par des musulmans sur des marchés d'esclaves. Une oeuvre charitable, l'Ordre de la Très Sainte Trinité et des Captifs, rachète, lorsqu'elle le peut, certains de ces esclaves :

« Le père Antonio Fernandez est prêtre trinitaire au Soudan, il était de passage en France à l'occasion de la Nuit des Témoins organisée chaque année par l'Aide à l'Église en Détresse (AED). Il répond à Christianophobie Hebdo :

"Quelle est votre vocation en tant que trinitaire ?

L'ordre a été créé pour venir en aide aux chrétiens persécutés et particulièrement pour aider au rachat des chrétiens vendus par des musulmans sur les marchés d'esclaves. C'est ce que nous faisons donc au Soudan.

Comment procédez-vous ?

Il nous est interdit de nous installer en tant que religieux au Nord-Soudan évidemment ; nous entrons donc illégalement ou légalement pour des raisons différentes. Pour le rachat des esclaves, nous entrons après avoir pris contact avec les mercenaires qui vendent ces enfants. Nous sommes obligés de le faire illégalement. Une fois sur place, nous nous rendons sur les marchés et rachetons ces enfants, qui sont vendus environ 300 euros.

Qui sont ces enfants ?

Ce sont systématiquement des enfants du Sud-Soudan, c'est-à-dire à la peau noire (contrairement aux habitants du Nord qui sont arabes) et non-musulmans. Au Nord-Soudan, tous les Noirs que nous voyons sont tous des esclaves, puisqu'aucun habitant n'a la peau noire dans le pays. C'est à cela que nous savons que l'esclavage est toujours d'actualité dans cette région.

Rachat de chrétiens réduits en esclavage

C'est une pratique courante dans les pays musulmans, et certains des enfants enlevés sont même envoyés en Arabie Saoudite pour y être vendus. [...] »

Michel Janva

Cerfroid

Il y a 800 ans, il y avait des esclaves...

Il y a 800 ans, on s'entretuait et on avait peur...

Il y a 800 ans, on exploitait les pauvres et on s'accaparait des richesses...

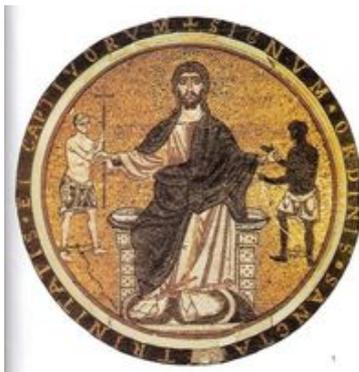
Des hommes se sont alors mobilisés pacifiquement pour aller au secours de leurs frères en humanité.

Ils se sont regroupés autour d'un certain Jean de Matha, maître de théologie renommé, et d'un certain Félix de Valois qui avait quitté son royal domaine pour devenir ermite à CERFROID.

Rassemblés au nom de la Sainte Trinité, sous la règle d'un Ordre nouveau béni par le Pape Innocent III, ils mendieraient le montant des rançons exigées pour la libération des esclaves.

Ils iraient chez les Sarrasins à dos d'âne et sans armes.

Leur étendard, le SCEAU des TRINITAIRES, le voici :



Il fut dessiné en 1210 par Jean de Matha lui-même.

Ce maître de théologie ne consentit à laisser en héritage que deux enseignements écrits : la Règle de vie, comme signe particulier à ses disciples ; et le dessin du Sceau, comme signe universel réalisé selon les règles de la symbolique médiévale, la mystique chrétienne des nombres et une géométrie sacrée semblable à celle des visions de Hildegarde de Bingen, et à celles d'Ezéchiel avant eux.

Il y a 800 ans, il y avait des esclaves... aujourd'hui aussi !

Il y a 800 ans, on s'entretuait et on avait peur... aujourd'hui aussi !

Il y a 800 ans, on exploitait les pauvres et on s'accaparait des richesses...
... aujourd'hui aussi !

Cerfroid, terre où mûrit la liberté... c'est aujourd'hui aussi ! »

La vie et l'oeuvre de Saint Jean de Matha

« Le 24 juin 1160, naissait à Faucon, Jean de Matha.

Son père Euphème de Matha était un seigneur espagnol qui avait reçu de Raymond Bérenger le jeune, comte de Barcelone et de Provence, la terre de Faucon.

Pour lui donner une instruction et une éducation digne de son rang, la famille se fixe à Marseille où Jean commence ses études. Sa mère, Marthe, lui apprend à connaître les pauvres, les malheureux et à les aimer. Elle le conduit aussi dans les hôpitaux et les prisons. Il poursuivra ses études à Aix en Provence, puis à l'université à Paris où il prend ses grades de docteur en théologie. Il est encouragé à devenir prêtre par Maurice de Sully, évêque de Paris, qui avait remarqué sa valeur et sa piété.

Le 28 janvier 1193, fête de Ste Agnès, lors de sa première messe, Jean de Matha voit le Christ, dans une apparition, libérant 2 captifs un noir et un blanc et décide de se consacrer à la libération des prisonniers. Un tableau représentant cette vision se trouve dans l'église de Faucon, au dessus de l'autel qui lui est dédié. Il se retire dans la forêt de Cerfroid (dans le département de l'Aisne) auprès de Félix de Valois et avec quelques ermites et universitaires il constitue la première Fraternité Trinitaire.

Se rendant à Rome avec Félix de Valois, ils exposent au Pape Innocent III, leur projet. Jean connaissait le pape pour avoir étudié avec lui à l'université de Paris.

Le 17 décembre 1198

Le pape approuve la règle de l'ordre de la Très Sainte Trinité pour la rédemption des captifs. Jean de Matha parcourt l'Europe pour récolter de grandes sommes d'argent afin de racheter les prisonniers esclaves des musulmans.

Le mouvement connaît un développement fulgurant.(en 1789 on comptera plus de 600000 libérations par les Trinitaires). Epuisé par la fatigue et les privations il meurt à Rome à l'âge de 53 ans le 17 décembre 1213. Sa fête est célébrée le 17 décembre.

Canonisation de Jean de Matha :

Si durant les premiers siècles de son existence l'ordre Trinitaire n'a développé aucun culte particulier envers Jean de Matha, il faudra attendre le XVIIe siècle pour que les Trinitaires tentent une canonisation. En 1665 le père Jean de la Conception présenta une requête au vicariat de Rome avec des arguments prouvant que Jean de Matha (ainsi que Félix de Valois) avait été qualifié de saint par plusieurs papes. Le 31 juillet 1665, le cardinal vicaire de Rome rend un décret constatant le culte accordé de temps immémorial à Jean de Matha et à Félix de Valois sentence confirmée par la Sacrée Congrégation des rites le 14 août 1666 et par le pape Alexandre VII le 21 octobre.

Les noms de Jean et de Félix seront insérés dans le martyrologe romain le 27 janvier 1671 par un décret d'Innocent XI.

Le 14 mars 1694 les fêtes des 2 saints seront étendus à l'église universelle ».

Fêtes célébrées avec faste à Faucon :

en 1898, le 7e centenaire de l'ordre

en 1960, le 8e centenaire de la naissance de Saint Jean de Matha

en 1993, le 8e centenaire de la fondation de l'ordre.

L'honneur de la France fut d'être de longue date, depuis la Royauté, terre de liberté

• le 4 février 1776 : abolition de l'esclavage en France.

« L'esclavage en France métropolitaine n'a jamais existé ! Dans Institutions coutumières, (ed Loysel, livre I, art. 6), il est rappelé qu'un édit du 3 juillet 1315, de Louis X le Hutin, stipule que : « le sol de France affranchit l'homme qui le touche ».

Encore un mensonge de l'histoire officielle, car ce n'est pas la Convention, qui en 1792 abolit l'esclavage en décidant d'accorder la citoyenneté aux hommes libres de couleur, mais bien le Roi Louis XVI qui promulgue, dès 1776, un édit condamnant fermement la possession d'esclaves sur le territoire français.

Et la République se garde bien de nous rappeler que trois ans plus tard, le Roi va plus loin, puisque le 8 Mai 1779, Louis XVI abolit par ordonnance, le servage, le droit de suite et affranchit tous les « mains mortables » [les serfs] des domaines royaux, ainsi que les hommes de corps, les « mortillables » et les « taillables ».

Encore un mythe mensonger destiné à draper la république d'habits respectables qu'elle ne mérite pas. Où sont la liberté, l'égalité et la fraternité quand on justifie l'esclavage ?

En effet, l'Assemblée Nationale de 1790 réaffirme par deux décrets, du 8 Mars et du 12 Octobre 1790, que l'esclavage est légal ; abolissant une liberté de plus en supprimant ainsi la réforme royale. L'Assemblée rejette ainsi la publication de Brissot Adresse à l'Assemblée Nationale pour l'abolition de la traite des Noirs.

Ce n'est que devant son impuissance face aux révoltes des esclaves des colonies qu'elle finit par abolir l'esclavage en 1794 et, comme par hasard, le 4 février ! La France est par l'action réformatrice de son Roi l'une des premières nations du monde à abolir l'esclavage et le servage.

Mais qui sait encore qu'à l'époque un esclave qui met le pied sur le sol du royaume devient automatiquement libre, ou "franc". Le serf dépend du seigneur, qui en échange de son travail, lui doit protection ; il est attaché à sa terre, mais on ne peut la lui retirer. Avec le temps, le servage disparaît, ne subsistant que sous des aspects secondaires, variant selon les endroits.

Quant aux corvées, elles sont un impôt en nature et n'ont rien à voir avec l'esclavage. L'esclave est une "chose", un "bien meuble" (conception du droit romain reprise à la Renaissance), tandis que le serf n'a jamais cessé d'être une "personne", possédant la personnalité juridique. Tempéré par le Code noir de 1685, qui est un progrès pour l'époque, l'esclavage demeure aux colonies, et est effectivement confirmé en 1790. Ce qui est moins connu, c'est l'esclavage des Blancs aux Antilles, par d'autres Blancs, sous la forme de "l'engagement". Il existe tout au long du XVIIe siècle ».

Sites source à consulter

[le salon beige](#)

[christianophobie hebdo](#)

[Cerfroid](#)

[Trinitaires](#)

[Jésus Christ en France Ordre de la Sainte Trinité](#)